

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES



Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Concitoyennes,
Concitoyens,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le maire d'une municipalité doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil. Ce rapport traite des éléments suivants :

- Les derniers états financiers (2015), le dernier rapport de l'auditeur indépendant et du vérificateur général;
- Le dernier programme triennal d'immobilisations (2016-2017-2018);
- Les indications préliminaires aux états financiers de l'exercice en cours (2016);
- Les orientations générales du budget 2017 et du plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

Le maire doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière, de même que la liste des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse

25 000 \$. Ces listes doivent indiquer, pour chaque contrat, le nom du cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

De plus, en vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001), le maire d'une municipalité où un règlement sur la rémunération des élus est en vigueur, doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de celle-ci, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS, LE DERNIER RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

1.1 LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2015

Les états financiers municipaux sont présentés en consolidant tous les organismes du périmètre comptable de la Ville :

- ⇒ Les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales consolidées de l'année 2015 se sont soldées par un excédent de 12 021 270 \$;
- ⇒ L'excédent de fonctionnement non affecté consolidé se chiffrait à 18 209 779 \$ au 31 décembre 2015;
- ⇒ Au 31 décembre 2015, la dette à long terme de la Ville était de 344 803 499 \$ comparativement à 333 897 194 \$ au 31 décembre 2014;
- ⇒ La dette à long terme consolidée avec les organismes du périmètre comptable s'établissait à 394 439 476 \$ au 31 décembre 2015.

1.2 LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2015

Le rapport de l'auditeur indépendant Mallette S.E.N.C.R.L., pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, stipule que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Trois-Rivières et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

1.3 LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le rapport du vérificateur général sur les états financiers consolidés stipule que ces états donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Trois-Rivières et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

Les prévisions triennales des dépenses d'immobilisations se résument ainsi :

	2016	2017	2018	TOTAL
Coût brut	77 060 196 \$	63 910 520 \$	62 940 733 \$	203 911 449 \$
Financement spécifique	(38 829 616) \$	(32 220 098) \$	(27 394 333) \$	(98 444 047) \$
Coût net	38 230 580 \$	31 690 422 \$	35 546 400 \$	105 467 402 \$

Le programme triennal d'immobilisations vise à prioriser les investissements à réaliser au niveau des infrastructures municipales, dans le respect de la capacité de payer des citoyens.

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'ANNÉE 2016

L'analyse de l'évolution des revenus et des dépenses pour l'année 2016 nous permet d'anticiper un surplus budgétaire d'environ 3 200 000 \$. Ceci est principalement dû à la vigueur économique qui a permis de générer des revenus de taxes et de droits de mutation supplémentaires.

Au 31 décembre 2016, nous estimons que la dette totale de la Ville devrait se situer à 339 867 317 \$ comparativement à 344 803 499 \$ au 31 décembre 2015. De ce montant, la partie à la charge de l'ensemble de la Ville passerait, quant à elle, de 248 028 450 \$ à 247 770 500 \$. Nous maintenons donc un ratio d'endettement à l'ensemble par rapport à la richesse foncière uniformisée en deçà de 2,5 %, soit 2,22 %.

4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES ÉLUS

Conformément à ce qu'exige l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001), je vous mentionne que les rémunérations et les allocations des dépenses que les membres du conseil reçoivent respectivement de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal sont :

a) de la Ville de Trois-Rivières :

	Rémunération	Allocations de dépenses	Traitement total annuel
Maire	130 800 \$	16 216 \$	147 016 \$
Conseiller municipal	28 759 \$	14 380 \$	43 139 \$
Membre du comité exécutif	13 410 \$		13 410 \$
Vice-président du comité exécutif	6 704 \$		6 704 \$
Maire suppléant	13 410 \$		13 410 \$

De plus, la Ville verse au maire suppléant une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive à compter du 61^e jour qui suit celui où la charge de maire est devenue vacante et jusqu'à ce que telle vacance cesse, une somme égale à 90 % de la rémunération du maire.

b) de la Société de transport de Trois-Rivières :

- ▶ Membre : 221,64 \$ par mois (incluant 73,88 \$ d'allocation de dépenses)
- ▶ Président : 1 141,60 \$ par mois (incluant 153,00 \$ d'allocation de dépenses)

La Ville y délègue cinq membres du conseil.

- 221,64 \$ par réunion du comité de retraite (incluant 73,88 \$ d'allocation de dépense)

La Ville y délègue deux membres du conseil.

c) de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :

- Membre : 530,02 \$ par mois
- Président : 2 595,68 \$ par mois (incluant la rémunération de base de 530,02 \$)
- Allocation de dépenses : 1 836,00 \$ par année

La Ville y délègue un membre du conseil.

5. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS

Je dépose la liste des contrats conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19). Cette liste couvre la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

6- LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

6.1 ENJEUX ADMINISTRATIFS

L'école des hautes études commerciales (HEC Montréal) classe la Ville de Trois-Rivières comme étant la ville de 100 000 habitants et plus la plus enviable au Québec pour les coûts moyens des services municipaux, soit 12,5 % plus faibles que la moyenne des villes comparées. Cela est un fait mais demeure une cible pour le futur et les actions suivantes s'inscrivent en ce sens :

- ⇒ Limiter la croissance du budget par le maintien d'une saine gestion du risque, un questionnement des budgets « historiques » et de bonnes pratiques administratives;
- ⇒ Poursuivre nos façons de faire dans un principe d'amélioration continue et d'optimisation des processus;
- ⇒ Contrôler le nombre d'ETC (équivalent à temps complet) en révisant chaque mouvement de personnel ou vacance de poste;
- ⇒ Contrôler l'endettement;
- ⇒ Travailler en décloisonnement (battre les silos) au plus grand bénéfice des contribuables;
- ⇒ Assurer un service à la clientèle basé sur l'écoute des besoins des contribuables;
- ⇒ Renégocier les conventions collectives venues à terme;
- ⇒ Poursuivre les programmes d'évaluation du personnel.

6.2 ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- ⇒ Colisée : C'est en 2017 que sera octroyé le contrat de construction clé en main du Colisée situé dans le secteur du District 55. Cet important projet pour lequel la Ville de Trois-Rivières bénéficie d'une aide financière de 26,8 M\$ provenant du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;
- ⇒ Site de l'amphithéâtre : Nous compléterons l'aménagement de cet important site par l'installation de fontaines et de jeux d'eau à proximité de l'amphithéâtre;
- ⇒ Pérennité des infrastructures : S'accorder les budgets adéquats au maintien de nos réseaux d'infrastructures de voirie (pavage), d'ouvrages d'art, d'égout pluvial et sanitaire et d'aqueduc;

⇒ Pérennité des bâtiments : D'importants travaux sont à prévoir pour restaurer le stationnement de l'autogare situé au centre-ville.

Trois-Rivières, ce 7 novembre 2016

Le maire suppléant,

René Goyette